

	<b>Prêt à usage</b>	<b>Bail de petites parcelles (&lt; 1 ha)</b>	<b>Bail de 9 ans</b>	<b>Bail de 18 ans</b>	<b>Bail de 25 ans</b>	<b>Bail de carrière</b>
<b>Articles du Code</b>	1875 et suivants du Code Civil	L 411-3 du Code rural et 1775 et suivants du Code Civil	L411-1 du code rural	L 416-1 et suivants du Code Rural	L 416-3 du Code rural	L 416-5 du code rural
<b>Forme</b>	Verbal ou écrit sous seing privé*	Verbal ou écrit sous seing privé*	Ecrit sous seing privé	Acte authentique (réalisé par le notaire)	Acte authentique (réalisé par le notaire)	Acte authentique (réalisé par le notaire)
<b>Durée</b>	Libre	1 an	9 ans	18 ans	25 ans	Age de la retraite du preneur (25 ans au minimum)
<b>Prix</b>	<b>Gratuit</b> , aucune contrepartie ne doit exister	Libre – il est d'usage de prendre le barème préfectoral	Barème préfectoral	Barème préfectoral avec majoration de 12 %	Barème préfectoral avec majoration de 20 %	Barème préfectoral avec majoration de 20 %
<b>Renouvellement</b>	Possibilité de renouvellement tacite	Renouvellement tacite pour 1 an	Renouvellement tacite pour 9 ans	Renouvellement tacite pour 9 ans, au bout des 18 ans	Renouvellement annuel ou pas de renouvellement	Pas de renouvellement
<b>Cession de bail (exclusivement en famille)</b>	Non	Non	Possible	Possible sauf clause contraire	Possible	Clause d'incessibilité possible
<b>Congé donné par le propriétaire</b>	Délai raisonnable, par lettre recommandée avec accusé de réception	6 mois avant le terme, par lettre recommandée avec accusé de réception	18 mois avant le terme, congé motivé par acte d'huissier	18 mois avant le terme, congé motivé par acte d'huissier	4 ans avant le terme, congé par acte d'huissier	Prend fin au terme du bail
<b>Droit de préemption du fermier</b>	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui